

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 5

Artikel: Genève filmée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Stein kommt ins Rollen

Herr Max Stöhr, Direktor der Interna Tonfilmvertriebs A.-G. Zürich, hat in der letzten Nummer des «Schweizer Film» seinen zweiten Artikel erscheinen lassen über die Missstände im Filmwesen der Schweiz, betitelt: «Wir müssen Abhilfe schaffen». Da Herr Stöhr dadurch den Stein ins Rollen gebracht hat, können wir nicht umhin, zur Aufklärung der Lage einiges anzuführen.

Herr Stöhr schreibt sehr richtig, dass heute beim Filmkauf oft Angaben und Anpreisungen gemacht werden, die nicht nur falsch sind, sondern sogar am Betrug grenzen. Dass für ein grosses Geschäft niemand garantieren kann und dass die Filmverkaufsofferte aber den Tatsachen entsprechen sollte, ist begreiflich. «*Mehr Lauferkeit im Geschäftslieben*» möchten auch wir vor allem begrüssen. «Wahrheit in der Reklame», keine arglistigen Täuschungen und ungerechtfertigte Bezeichnungen sollten auch im schweizerischen Filmwesen Geltung haben. Leider werden aber auch hier von Reisevertretern der Verleihfirmen die Filme jeweils in hochtönenden Worten wie: «*Die beste Produktion des Jahres*», bei den Theaterbesitzern angepriesen, um hohe Garantien und Prozente herauszuschlagen, die manchmal zum wirklichen Erfolg in gar keinem Verhältnis stehen. Es gibt einige wenige Ausnahmen. Zudem müssen die schweizerischen Theaterbesitzer, um die besseren Filme zu erhalten, ebenso *ganz Produc-*

tionen abschliessen und grösstenteils blind buchen, also die Katze im Sack kaufen, d. h. ohne vorher Gelegenheit zu haben, die Filme auf ihre Qualität hin zu prüfen. Wenn ein schweizerischer Theaterbesitzer einen solchen Vertrag abgeschlossen hat, ist er verpflichtet, ihn auch zu erfüllen, denn er kommt mit dem Qualitätseinwand oder mit andern Gründen, wenn er den Verleiher um eine Reduktion angeht, nicht durch. Der Verleiher wälzt das Risiko, das er beim Blindeinkauf von Filmen eingeht, auf den Theaterbesitzer ab. Dass bei Streitigkeiten, die bei solchen Gelegenheiten entstehen, das Recht trotz einwandfreier Gründe nicht obliegt, ist wirklich ein Hohn, wie Herr Stöhr dies auch im ausländischen Geschäft anführt. Dass der Schweiz jährlich riesige Summen verloren gehen und es müsse Einhalt geboten werden, gehen wir vollständig mit Herrn Stöhr einig, befoten aber, dass diese *riesigen* Summen, die zum Teil für wertlose Ware ins Ausland wandern, doch nur von den Theaterbesitzern aufgebracht werden müssen, denn Philanthropen von Verleihern haben wir keine.

Dass eine Besserung im Zusammensetzen der einzelnen Verbandsgruppen unbedingt von Nöten wäre, anerkennen wir schon seit vielen Jahren. Wo liegt aber der Fehler? Seit Jahren sind wir zur gemeinsamen Zusammensetzung bereit, aber leider mussten wir feststellen, dass wir in dieser Beziehung auf Seiten der Verleiher sehr wenig Verständnis gefunden haben. So wurden zum Beispiel unsere mehrmaligen mündlichen und schriftlichen Gesuche um Aufhebung des Minipreisabzugs für die kleinen der kleinsten Theater mit einem kategorischen Nein beantwortet. Dass ein gegenseitiger Interessenvertrag, der die Beziehungen zwischen den Sparten hätte regeln sollen und der unser Verband schon seit vielen Jahren angestrebt hat, bis heute noch nicht zustande gekommen ist, ist lediglich auf die Indifferenz der Verleiher zurückzuführen. Ich möchte Hrn. Stöhr empfehlen, doch einmal die vielen Korrespondenzen der letzten Jahre nachzulesen, die unser Verband mit dem Verleiher-Verband geführt hat. Die Herren Verleiher denken zu viel nur an sich und zu wenig an *ihre einzigen Kunden* — die Theaterbesitzer.

Dass ein Grossverleiher, um existieren zu können, mindestens an die 15-20 Neuerscheinungen erwerben muss und dass auf Grund des veralteten, verwerflichen Einkaufssystems der Gewinn, der mit einem Film erzielt wurde, bei einem anderen oft sogar doppelt zugelegt werden muss, wird wohl stimmen. Aber ebenso stimmt es auch, dass das gleiche verwerfliche Verleihsystem, das Mieten von ganzen Produktionen mit 15, 20, 30 und 40 Programmen, auch in der Schweiz Schule gemacht hat.

Jawohl, Sie haben recht, die Blinderwerbung teurer Filme ist ein *Va Banque Spiel*, sowohl für den Verleiher, wie für den Theaterbesitzer. Es ist deshalb den Theaterbesitzern weise Vorsicht beim Mieten von Filmen zu empfehlen.

Jawohl, Herr Stöhr, wir müssen Abhilfe schaffen, aber dazu ist erste Bedingung, dass die Verleiher auch für die Belange des Theaterbesitzers Zeit und Verständnis aufbringen. Das hat uns auch zur Selbsthilfe gedrängt, um einen Ausweg aus den bestehenden Missverhältnissen zu finden.

Schon lange sind wir uns darüber im Klaren, dass nur eine enge, einsichtsvolle, von der Überzeugung der Verbundenheit aller Branchegegenossen getragene, von kleineren Sonderinteressen umgangennehmende Zusammenarbeit der Verbände für alle Sparten nutzbringend sein kann.

Jos. LANG,

Sekretär des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, Zürich.

Des taxes, et encore des taxes...

Décidément cela devient une maladie : les finances communales sont-elles à sec ? vite on pense au cinéma pour boucher les trous et amener un fleuve d'or. La commune de La Chaux-de-Fonds, socialiste, donc censée se préoccuper particulièrement du bien-être du peuple, soit des meilleurs clients des cinémas, ne s'est-elle pas avisée, elle aussi, d'avoir recours à cette méthode, commode si non heureuse. En effet, voici un avis de perception qui date du 5 janvier dernier :

Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds :

Vu l'article 35 de la Loi sur l'assistance publique et sur la protection de l'enfance malheureuse, du 23 mars 1889 ;

Vu le règlement relatif à la perception d'une taxe spéciale sur les représentations théâtrales, concerts et cinématographiques, adopté par le Conseil général le 27 avril 1911 et modifié le 15 février 1913.

ARRETE :

Article premier. — A partir du 1er février 1934, les cinématographes non permanents, exploités dans les cercles, cafés ou autres locaux, sont astreints au paiement, pour chaque représentation, d'une taxe de Fr. 2,50 pour les établissements contenant jusqu'à 500 places assises et de Fr. 3,50 pour ceux contenant de 501 à 1000 places.

Art. 2. — Le produit total de ces taxes est attribué au budget de l'assistance publique.

Art. 3. — La Direction des Finances communales est chargée de la perception.

Heureusement, les directeurs de cinémas (particulièrement des petits établissements, donc les plus menacés), se sont rebiffés à justesse et ont refusé de s'impliquer devant une méthode aussi arbitraire. Ils ont montré, chiffres à l'appui, comment cette nouvelle taxe, ajoutée aux autres, contribue à l'exploitation de la petite exploitation.

A titre indicatif, voici ce qu'ils doivent payer : *Patente annuelle* : pour 150 places 600 fr. ; pour 200 places 750 fr. (Auparavant ces établissements étaient assimilés aux grands cinémas et payaient 2400 fr. par an de patente ; ce n'est qu'en 1928, à la suite d'un recours au Tribunal fédéral, qu'un nouveau barème a été établi, les allégeant quelque peu.)

Taxe sur les spectacles : 15 % sur le prix du billet, soit :

Fr. 0,50 à Fr. 0,74 = 5 cent.
Fr. 0,75 à Fr. 0,99 = 10 cent.
Fr. 1, — à Fr. 1,49 = 15 cent.
Fr. 1,50 à Fr. 1,99 = 20 cent.
Fr. 2, — à Fr. 2,49 = 30 cent.

et ainsi de suite, à raison de 15 % du prix inférieur. Les billets au-dessous de 50 cent. ne sont pas soumis à la taxe.

Jusqu'au 1er février 1933, cette taxe était de 10 % et c'est ensuite d'un arrêté du Conseil d'Etat (déjà signalé en son temps) que la commune de La Chaux-de-Fonds a augmenté de 50 % sa taxe sur les spectacles.

Les directeurs de cinémas estiment que c'est assez comme cela. La patente, la taxe sur le prix des places, les impôts communaux et cantonaux, l'impôt locatif, etc., sont des charges suffisamment écrasantes pour le petit commerçant ou exploitant, sans que l'on vienne encore agraver ces charges. La crise qui sévit dans la région depuis cinq ans les atteint autant, si ce n'est plus, que les autres genres de commerce. On peut donc s'étonner qu'une commune sociale solitaire le cou aux petits et laisse s'épanouir les grands commerces, érigés en S. A., et qui payent des impôts insignifiants en comparaison de ceux des cinégraphistes qui sont nettement exorbitants.

Cherche-t-elle le record ? Peut-être, puisque La Chaux-de-Fonds est, avec Fleurier, la commune où les taxes sont les plus fortes du canton de Neuchâtel et peut-être même de la Suisse.

Dans sa séance du 13 avril dernier, le Conseil communal est revenu quelque peu en arrière. Il a fixé les taxes par représentation à 1 fr. pour les établissements contenant jusqu'à 250 places, 2 fr. de 251 à 500 places, et 3 fr. pour les établissements contenant plus de 500 places.

La répétition entière du même programme dans une seule soirée est considérée comme une représentation distincte. Les représentations organisées sous le contrôle des commissions d'école ne sont possibles d'autre part.

Nous avons l'impression que les cinémas ne pourront pas accepter cette taxe, même réduite. Elle constitue, répétons-le, une crante injustice, car si l'on veut de l'argent, que l'on frappe d'abord ceux qui gagnent gros, mais que l'on ne s'en prenne pas toujours à ceux qui ont toutes les peines à vivre.

Genève filmée

M. Trachsel, l'aimable directeur de l'Association des Intérêts de Genève, a bien voulu recevoir le représentant de «L'Écran de Genève», notre nouveau confrère, et lui a exposé son projet au sujet d'un film de propagande consacré à la cité des Nations :

«Nous armant de toute l'indiscrétion nécessaire, nous allons droit au but :

— Est-il bien exact que vous envisagez la production d'un film documentaire genevois ; et le verrons-nous bientôt ?

— Mais oui, nous en commencerons la réalisation aussitôt que possible : ce n'est qu'une question de semaines et cela dépendra des difficultés que nous rencontrerons.

— N'existe-t-il pas déjà un film sur Genève ?

— Oh ! il n'en est plus question : c'est un vieux film où les personnes sont habillées à la mode d'avant-hier et que l'on ne pourra décentement plus présenter.

— Et avez-vous déjà prévu le scénario ?

— Cette question n'est pas tout à fait au point, et les détails pourront être changés suivant l'idée de la firme qui le tournera. Toutefois, je pense que pour y mettre une note plus réaliste, nous engagerons une figuration qui formera un groupe de touristes. Nous les verrons arriver séparément à Genève par les différentes voies d'accès et se réunir pour visiter la ville.

— Ce film se bornera-t-il à montrer Genève ou comptez-vous prendre également quelques vues des environs ?

— C'est bien mon intention et je voudrais que l'on puisse voir au moins les endroits intéressants de la campagne genevoise : le Salève, les centres de sport, Genève-Plage et Onex, où tant de personnalités vinrent demander au golf une diversion à leurs préoccupations politiques. Je pense que nous pourrons également englober la vieille ville, si pittoresque et où subsistent encore nombreux souvenirs historiques.

— Vous pensez naturellement le faire passer dans divers pays ?

— Certainement, et dans le plus de villes possible. J'espére d'ailleurs qu'il sera assez intéressant pour lui-même pour que les cinémas des grandes capitales n'hésitent pas à le faire projeter.

— Comptez-vous prendre un artiste connu qui corserait ainsi le film par sa présence ?

— J'ai déjà pensé à cela, mais, comme je vous disais, l'argent dont nous disposons est très limité et ceci reste un point d'interrogation. A propos de la figuration, je pense même qu'il serait possible de recourir à des amateurs : il ne manque certes pas de personnes qui aimeront figurer dans un film et ce serait là une excellente occasion pour elles de le faire.

— Ce sera, je pense, un film parlant ?

— Naturellement ; aujourd'hui un film must n'a plus d'intérêt pour personne. D'autre part, une musique soigneusement adaptée au cadre de l'action ne pourra que rendre le film plus attrayant. Ainsi, lorsque l'on nous montrera la vieille ville et que nous approcherons de Saint-Pierre, une œuvre d'Otto Barblan pourrait accompagner ce passage.

Confiant dans la réussite de ce film, il ne nous reste plus qu'à prendre congé de notre aimable hôte en lui souhaitant plein succès dans cette entreprise, afin que le film atteigne pleinement son but : offrir à l'étranger la vision de notre belle ville et y amener des touristes toujours plus nombreux.

Ajoutons que toutes nos villes dont le tourisme ou l'enseignement constitue un important facteur se devraient d'imiter Genève et réaliser un documentaire qui leur serait de la plus grande utilité, surtout en cette époque de crise. Rien ne sera de se lamenter ; imitons plutôt nos voisins qui, eux, se mettent courageusement à la tâche avec des moyens modernes dont le film est au premier plan.



(D. F. G., Genève)